

VILLE DE MOUGINS

Mougins, le 16 septembre 2019

LE MAIRE



Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 17 juillet dernier, dont je vous joins copie, j'ai souhaité alerter Mme la Sous-Préfète suite au projet de modification de l'arrêté ministériel du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aéroport Cannes Mandelieu.

Je lui faisais part de mon sentiment quant à la manière de procéder des services de la DGAC qui n'ont pas jugé utile de présenter aux élus l'ensemble des éléments nécessaires à l'examen attentif du bien-fondé des nouvelles restrictions d'exploitation concernant les tours de piste et le respect des procédures pour les aéronefs en IFR lors de la CCE du 7 juin 2019. Un comparatif permettant de juger des améliorations proposées en matière de restriction des tours de piste était indispensable mais n'a pourtant pas été proposé.

Les élus et associations de riverains ont la désagréable impression d'être toujours mis sur le fait accompli et d'être contraints d'accepter, sans délai de réflexion, des mesures approuvées en amont par les services de l'aéroport et de la DGAC alors qu'elles auraient dû être débattues en groupe de travail avant d'être présentées en CCE.

Le manque de communication concernant la consultation publique visant à modifier l'arrêté du 6 décembre 1995 démontre l'absence de volonté de la DGAC de vouloir réellement concerter les riverains.

Le sondage IFOP réalisé pour le compte de l'aéroport et dont les « bons » résultats ont été relayés par Nice-Matin au mois d'août dernier est encore un exemple de communication tronquée de l'aéroport. D'ailleurs, les riverains n'ont pas du tout apprécié cette nouvelle manœuvre visant à minimiser l'impact de l'aéroport sur la population survolée et ont inondé Nice-Matin de mails, pour faire part de leur réel ressenti.

Monsieur Bernard GONZALEZ

Monsieur le Préfet

PREFECTURE

06286 NICE CEDEX 3

L'attitude des services de la DGAC et de l'Aéroport exaspère de plus en plus les riverains. Les délais annoncés pour aboutir à une nouvelle trajectoire les découragent. Il est impératif que la situation s'améliore rapidement avec des mesures concrètes et réellement efficaces. Dans le cas contraire, des actions plus fortes seront très certainement menées par les associations de riverains telles que la réalisation de journées de blocage de l'aéroport.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'obtenir une communication efficiente et transparente de la part de la DGAC et de l'Aéroport Cannes-Mandelieu mais aussi de nouvelles mesures permettant d'améliorer significativement la situation dans les meilleurs délais telles que :

-la mise en place d'une descente en pente douce entre les points « Luxus » et « Pibon », action nécessitant l'augmentation de l'altitude sur « Luxus » à 2 500ft.

-la limitation du nombre de mouvements des jets à 10 000 par an

-la participation de l'Etat au financement d'une nouvelle étude de trajectoire par le Nord-Ouest

Comptant sur votre soutien,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Bien respectueusement.

*Le Maire,
Conseiller Régional,
1^{er} Vice-Président de la CA
Cannes Pays de Lérins*


Richard Galy

Richard GALY

Pièce-jointe :

Courrier du 17/07/19 adressé à Mme La Sous-préfète

Mougins, le 17 juillet 2019

VILLE DE MOUGINS

LE MAIRE



CABINET DU MAIRE

Madame la Sous-Préfète,

Je reviens vers vous au sujet des nuisances aériennes de l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Nous pouvons certes constater une réaction de la DGAC à la suite des interventions communes, réalisées l'année dernière, par Monsieur le Préfet, des élus et des associations de riverains. Toutefois, celle-ci n'est pas satisfaisante.

Comme je l'ai évoqué lors de nos récentes rencontres, les nouvelles restrictions d'exploitation de l'aéroport envisagées ne répondent pas suffisamment aux attentes des riverains et des élus.

En effet, la mise en place de sanctions uniquement pour le non-respect de l'altitude de 2 000ft entre le point « Luxus » et « Pibon » et leur application à moins de 1 600ft ne sont pas assez dissuasives. De plus, la majorité des plaintes concerne la dispersion des aéronefs.

Concernant les limitations des tours de pistes pour l'aviation légère, je regrette d'une part que les élus et les associations de riverains n'aient pas été associés à la réflexion et d'autre part qu'il n'ait pas été fait mention, lors de la présentation, de ce qui était déjà autorisé. Cela nous aurait permis de pouvoir juger de manière objective du bien-fondé des restrictions proposées. Ces pratiques répétées nuisent considérablement aux relations entre les élus, les associations de riverains et les représentants de l'aéroport et de la DGAC.

En matière de communication, j'aurai apprécié être informé par la DGAC de la consultation publique en cours concernant le projet d'arrêté afin de pouvoir en aviser, au plus vite, les Mouginois, celle-ci prenant fin le 15 juillet prochain. Je remercie Monsieur DAUPHIN, Président de l'ADNA, de sa vigilance et de m'avoir prévenu. Ce nouveau défaut de communication démontre bien l'absence de volonté de la DGAC de vouloir concerter les riverains. Pour ma part, je n'ai pas manqué de faire part de mes observations et d'en informer les Mouginois afin qu'ils y participent.

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Sous-Préfète

Sous-Préfecture

BP 43179

06131 GRASSE

En l'absence d'une réelle prise en compte par les autorités compétentes de la dégradation de la situation, il est évident que des actions plus fortes seront menées par les associations de riverains avec le soutien des élus locaux.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'obtenir une communication efficiente et transparente de la part de la DGAC et de l'aéroport Cannes-Mandelieu mais aussi de nouvelles mesures permettant d'améliorer significativement la situation dans les meilleurs délais telles que la mise en place d'une descente en pente douce entre les points « Luxus » et « Pibon », action nécessitant cependant l'augmentation de l'altitude sur « Luxus » à 2 500ft.

Comptant sur votre soutien pour améliorer la qualité de vie des nombreuses victimes des nuisances aériennes,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de ma parfaite considération.

Bien cordialement

Le Maire,
Conseiller Régional,
1^{er} Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins



Richard GALY.